



Service intercommunal  
d'adduction d'eau  
Rances – Valeyres s/Rances

Au Conseil général de la  
Commune de

1358 Valeyres s/Rances

Rances, le 1<sup>er</sup> novembre 2011

Préavis no 03/11

Octroi d'un dépassement annuel de fr. 20'000.-- sur les comptes de fonctionnement pour le Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances (SIAERV)

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les installations d'adduction de notre eau potable date de 1993.

18 années de service pendant lesquelles le matériel et les installations ont été entretenus et maintenus en état de fonctionnement.

Ce matériel s'use et nous avons presque chaque année la surprise de devoir :

- remplacer une pompe, un variateur de fréquence, une mesure de niveau ou d'avoir une panne du PC, des UV, d'électricité ou autres, non prévus dans notre budget annuel normal.

La commission de vérification des comptes, dans son rapport soit sur le budget ou soit sur les comptes, nous fait souvent remarquer que nous devrions prévoir un fonds de réserve pour pallier aux dépenses extra budgétaires imprévues et souvent urgentes.

Par ce préavis, le comité administratif du SIAERV demande aux communes de Rances et de Valeyres s/Rances la possibilité d'obtenir une marge de manœuvre pour les dépenses imprévues extra budgétaires citées ci-dessus de fr. 20'000.-- sur les comptes de fonctionnement pour la durée de la nouvelle législature 2011-2016. Cette demande se refera au début de chaque nouvelle législature.

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, le Service Intercommunal d'adduction d'eau des communes de Rances et Valeyres s/Rances invite le Conseil général de Valeyres s/Rances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres s/Rances

- vu le préavis no 03/11 relatif à la demande de l'octroi d'un dépassement annuel de fr. 20'000.-- sur les comptes de fonctionnement pour les dépenses imprévues extra budgétaires ;
- entendu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

1. d'autoriser le SIAERV à dépasser annuellement les comptes de fonctionnement de fr. 20'000.-- du budget en cas d'entretien ou de travaux extra budgétaires imprévus

*Au nom de Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances*

**Pour Valeyres s/Rances**

Thierry Vidmer, Vice-Président



Christian Kaenel, membre



**Pour Rances**

Alcide Pislser, Président



Rémy Cand, membre

